



ADHERER A L'ASSOCIATION

L'adhésion marque votre accord avec les objectifs de l'association et votre souhait d'être tenu informé de ses actions.

Chaque adhérent est informé régulièrement des activités de l'association et est invité à y participer.

Le montant de l'adhésion annuelle a été fixé à 21 € pour une personne et 32 € pour un couple.

L'adhésion devient effective après réception de son règlement.

Nous vous invitons à imprimer le bulletin ci-dessous.

Adhésion à « AIDE AUX SOURIRES » (association loi 1901)

Cochez la case correspondant à votre situation :

Adhésion simple (21 €)

Adhésion « couple » (32 €)

Coordonnées

NOM – PRENOM

ADRESSE

CP VILLE

EMAIL

TEL

A, le

Signature :

Imprimez ce bulletin d'adhésion, puis complétez-le et renvoyez-le, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de « AIDE AUX SOURIRES », à l'adresse indiquée ci-dessous.